

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche s'est réuni le 27 octobre 2020 à 14 heures, dans la salle des sessions du Conseil Départemental de la Manche, 98 route de Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

Etaient présents : La directrice de Cabinet Mme DEBIEVE, M. BRAUD, Mme CASTELETIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. DENOT (*en remplacement de M. COQUELIN*), M. DE BEAUCOUDREY, Mme DEFOY, M. LELONG (*en remplacement de M. FAGNEN*), M. FEDINI, Mme FILLÂTRE, Mme DRUEZ (*en remplacement de M. FORTIN*), Mme LEFAIX-VÉRON (*en remplacement de M. HEBERT*), M. LAMBERT, Mme LARSONNEUR-MOREL, M. LEDOYEN, M. LEPETIT, M. ROUSSEAU, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient excusés : M. BRIERE (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. COQUELIN (*représenté par son suppléant M. DENOT*), M. FAGNEN (*représenté par son suppléant M. LELONG*), M. FORTIN (*représenté par sa suppléante Mme DRUEZ*), M. HEBERT (*représenté par sa suppléante Mme LEFAIX-VÉRON*), M. DELAUNAY (a donné pouvoir à M. BOUVET), Adj MAYEUR, Cne DUCHEMIN président de l'UDSP 50, Adj LAUNEY,

Etait absent : M. JOHANN-LEPRESLE,

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL DAVIGNON, COL GRAS, MCL BERGINIAT, Ltn CHARRIÉ, Cne NICOL, Adc LEGRAS, Ltn DALLAIN, Adj TELLIER, Mme BOURDEL, Mme MAILLARD.
- LCL QUETIER, LCL LION, LCL POULAIN, M. MACÉ, Mme LAQUERBE.

Secrétaire de séance : M. RICHOMME

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Contribution des communes et EPCI compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS de la Manche.
Fixation du montant prévisionnel des contributions au titre de l'année 2021.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-35,

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique ;

Vu le projet de loi de finances 2021, notamment le taux de l'inflation prévisionnelle ;

Vu la délibération n° 2-6 du conseil d'administration en date du 17 décembre 2013 portant adaptation des modalités de participation financière des communes et EPCI au budget du SDIS de la Manche,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

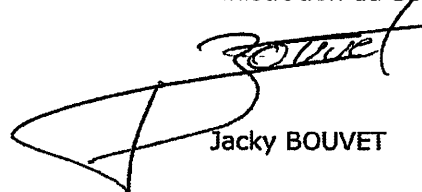
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture 050-28500014-20201027-DCA271020-2-1b- DE Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020
--

- **ARRETE** le montant prévisionnel des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au budget du SDIS de la Manche, pour l'année 2021, conformément au rapport, au montant total de 18 336 228 €,
- **PRECISE** que la recette correspondante sera imputée sur le compte 747 du budget 2021 du SDIS,
- **PRECISE** que le versement de la contribution se fera au vu d'un titre de recettes selon une échéance trimestrielle sauf le cas où la collectivité autorise le prélèvement automatique selon la périodicité de son choix (émission d'un titre annuel),
- **AUTORISE** le président du conseil d'administration ou son représentant à appeler la contribution auprès de chaque commune, ou bien auprès de l'EPCI contributeur dès lors que ses statuts lui donnent compétence pour verser la contribution au SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS



Jacky BOUVET

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20201027-DCA271020-2-1b-
DE
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche s'est réuni le 27 octobre 2020 à 14 heures, dans la salle des sessions du Conseil Départemental de la Manche, 98 route de Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

Étaient présents : la directrice de Cabinet Mme DEBIEVE, M. BRAUD, Mme CASTELEIN (ainsi que son suppléant M. LERENDU), M. COLOMBEL, M. DENOT (en remplacement de M. COQUELIN), M. DE BEAUCOUDREY, Mme DEFOY, M. LELONG (en remplacement de M. FAGNEN), M. FEDINI, Mme FILLÂTRE, Mme DRUEZ (en remplacement de M. FORTIN), Mme LEFAIX-VÉRON (en remplacement de M. HEBERT), M. LAMBERT, Mme LARSONNEUR-MOREL, M. LEDOYEN, M. LEPETIT, M. ROUSSEAU, M. RICHOMME, M. VARIN.

Étaient excusés : M. BRIERE (ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT), M. COQUELIN (représenté par son suppléant M. DENOT), M. FAGNEN (représenté par son suppléant M. LELONG), M. FORTIN (représenté par sa suppléante Mme DRUEZ), M. HEBERT (représenté par sa suppléante Mme LEFAIX-VÉRON), M. DELAUNAY (a donné pouvoir à M. BOUVET), Adj MAYEUR, Cne DUCHEMIN président de l'UDSP 50, Adj LAUNEY,

Était absent : M. JOHANN-LEPRESLE,

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL DAVIGNON, COL GRAS, MCL BERGINIAT, Ltn CHARRIÉ, Cne NICOL, Adc LEGRAS, Ltn DALLAIN, Adj TELLIER, Mme BOURDEL, Mme MAILLARD.
- LCL QUETIER, LCL LION, LCL POULAIN, M. MACÉ, Mme LAQUERBE.

Secrétaire de séance : M. RICHOMME

RAPPORT N° 2-2

Objet : Décision modificative n°2 du budget 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2020 du SDIS,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Conseil d'administration,

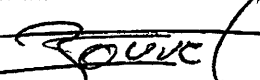
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget 2020, pour tenir compte des ajustements présentés dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	REELLES		
	21	Immobilisations corporelles	- 350 000
	23	Immobilisations en cours	350 000
	Total Dépenses d'investissement		0

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Jacky BOUVET

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20201027-DCA271020-2-2b-
DE
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020